Viel & Cie SA Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2018 Douzième résolution	
Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'att d'actions	tribution d'options de souscription ou d'achat
FIDORG AUDIT	EDNOT 9 VOUNO A ""
TIDONG AUDIT	ERNST & YOUNG Audit

FIDORG AUDIT

62, de la Chaussée d'Antin 75009 Paris S.A.S. au capital de € 124.000 339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Caen **ERNST & YOUNG Audit** 

Tour First TSA 14444 92037 Paris-La Défense Cedex S.A.S. à capital variable 344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Viel & Cie SA

Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2018 Douzième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certains d'entre eux, de la société ou des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés et dans les conditions fixées par l'article L. 225-180 du Code de commerce. Le nombre maximal cumulé d'actions nouvelles auxquelles les options attribuées par le Conseil d'Administration pourront donner droit est égal à 10 % du capital social.

Sont exclus du bénéfice des options les dirigeants sociaux et les membres du personnel de la société et des groupements d'intérêt économique qui lui sont liés détenant plus de 10 % du capital de la société.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous

appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris et Paris-La Défense, le 24 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT

**ERNST & YOUNG Audit** 

Manuel LE ROUX

Bernard HELLER